

<https://mlkmions.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article544>



Aménagements aux examens pour les candidats en situation de handicap

- Vie au collège - Informations pratiques -

Publication date: jeudi 28 mars 2024

Copyright © Collège Martin Luther King - Mions - Tous droits réservés

[bloc_ombre]

Demande d'aménagements aux examens pour les candidats en situation de handicap

Les candidats aux examens et concours, en situation de handicap (tel que défini à l'article L.114 du code de l'action sociale et des familles) ou présentant une limitation temporaire d'activité, peuvent formuler une demande d'aménagements des épreuves.

Les candidats scolarisés en classe de 4ème lors de l'année scolaire 2023-2024, effectueront leurs demandes d'aménagements à la rentrée scolaire 2024-2025 au moment où ils seront en classe de 3ème.

[/bloc_ombre]